

## Quel est l'impact économique de l'accueil des réfugiés ?

Emmanuelle Auriol, Madeleine Péron et Pierre Rousseaux<sup>(\*)</sup>

Les migrations humanitaires, bien que représentant une faible part de l'immigration totale, cristallisent de nombreux débats, en particulier dans les pays européens. Parmi ces questions se pose celle des effets économiques de l'accueil des migrants humanitaires : fardeau pour les finances publiques ou opportunité de développement et de croissance ? Ce *Focus* mobilise les travaux les plus emblématiques et les plus récents d'une littérature économique consacrée à l'impact des migrations humanitaires sur les économies des pays d'accueil, en particulier pour les pays développés. Il montre que l'impact sur les finances publiques est négligeable à court terme et positif à long terme, que l'accueil de ces populations peut dynamiser l'économie, et que l'apport économique des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe est d'autant plus positif que les politiques d'accueil sont tournées vers l'intégration et un accès rapide au marché du travail.

### 1. Introduction

Les migrations sont un ensemble de flux complexes et interdépendants. Parmi ces migrations, certaines relèvent spécifiquement des règles de droit international, ou revêtent un caractère « forcé ». Si la *Note du CAE* d'Auriol et Rapoport (2021) se concentre sur les migrations dont le motif est économique (études, travail), nous nous proposons ici de nous attarder sur les enjeux économiques spécifiques aux migrations d'ordre humanitaire. Dans la suite de ce *Focus*, nous emploierons le terme « migrants humanitaires » pour désigner celles et ceux qui potentiellement relèvent (ou relèveraient) d'une protection humanitaire temporaire ou permanente (étrangers malades, réfugiés climatiques, etc.) mais surtout celles et ceux qui relèvent de règles de droit international, et plus précisément du droit d'asile, un droit de l'homme fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et décrit par la Convention de Genève de 1951<sup>(1)</sup>. Cette dernière définit un individu réfugié comme toute personne « craignant avec raison

---

*Ce Focus est publié sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage que ceux-ci.*

(\*) Respectivement CAE et Toulouse School of Economics ; CAE et CAE.

(1) Cette catégorisation large se resserre le plus souvent dans les études que nous décrivons. S'il est difficile de définir si le statut de demandeur d'asile relève ou non du droit d'asile, il est rarement tout à fait séparé dans la plupart des études européennes car il forme le plus souvent une catégorie unique avec celle de réfugié. Nous considérons donc qu'il entre dans la catégorie des protections temporaires, le temps de l'instruction du dossier, même si une majorité des demandes peut être rejetée et que, de fait, ces personnes ne relèvent pas du droit d'asile.

d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, [qui] se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »<sup>(2)</sup>. En France, cela se traduit par la délivrance du statut de réfugié. Il existe également deux autres statuts : la protection subsidiaire permanente et temporaire. La première est attribuée à une personne étrangère ne relevant pas du statut de réfugié, mais qui est exposée à un des risques suivants : peine de mort, exécution, tortures, menace grave et individuelle en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international. La protection subsidiaire temporaire est un dispositif européen accordant un statut temporaire aux étrangers non européens fuyant massivement un pays en raison d'un conflit armé, de violences perpétrées. Durant le traitement de son dossier, le demandeur bénéficie d'un autre statut : celui de demandeur d'asile, jusqu'à ce qu'une décision quant à l'octroi ou non d'un des statuts protecteurs soit prononcée. Au sein de l'Union européenne, les immigrés relevant du droit d'asile représentent moins de 10 % des détenteurs d'un titre de séjour à la fin 2019 (Eurostat, 2020).

Les catégories juridiques ne doivent pas occulter d'autres phénomènes d'ampleur susceptibles d'être à l'origine de flux importants de migrants humanitaires dans les décennies à venir. En particulier, le nombre des migrants humanitaires devrait être amené à augmenter fortement sous les effets des changements climatiques. La montée des eaux, l'intensification des catastrophes naturelles, les dérèglements climatiques provoquent déjà des mouvements importants de population et viendront s'ajouter aux bouleversements mondiaux déjà responsables du déplacement d'un nombre toujours croissant de personnes (voir encadré 1). Un rapport de la Banque mondiale<sup>(3)</sup> estime à plus de 140 millions le nombre de personnes qui deviendront des réfugiés climatiques d'ici 2050. Il est à noter que ce terme n'a pour le moment que peu de valeur juridique notamment dans le cadre du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et que la réinstallation de ces personnes est un enjeu international de taille.

Les caractéristiques principales des flux de migrants humanitaires peuvent les rendre en outre difficiles à prévoir : ils sont souvent sporadiques, fluctuent en fonction des conflits internes et internationaux (génocide rwandais, conflit dans les Balkans dans les années 1990, Printemps arabe dans les années 2010, guerre civile en Syrie, conflit en Erythrée, en Irak, bouleversements politiques en Afghanistan pour n'en citer que quelques-uns.) et ont lieu dans des conditions d'urgence humanitaire qui retiennent l'attention politique et médiatique. Aussi, même si ces migrations relèvent du domaine du droit et des relations internationales, les vifs débats suscités en Europe lors de la « Crise des réfugiés » à partir de 2015 appellent à regarder de plus près les effets économiques de l'accueil et de l'intégration des migrants humanitaires<sup>(4)</sup>.

Ce *Focus* vise à présenter les principales études et conclusions concernant les effets économiques de l'accueil de ces populations, notamment en Europe et en France. Il tend à montrer que dans les pays développés, leur impact sur l'économie tend à être positif, et ce d'autant plus que leur insertion sur le marché de l'emploi est facilitée et que le contexte économique local est favorable. Les pays accueillant davantage de réfugiés tendent ainsi à être plus dynamiques économiquement, à créer davantage d'emplois, à augmenter le commerce avec les régions d'origines des réfugiés. Les réfugiés sont en moyenne plus jeunes que les natifs. Ils participent de ce fait activement à l'économie du pays qui les accueille. Du point de vue des finances publiques, le coût initial de leur accueil est rapidement compensé par leurs

---

(2) <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

(3) <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/GroundswellOVfr.pdf>

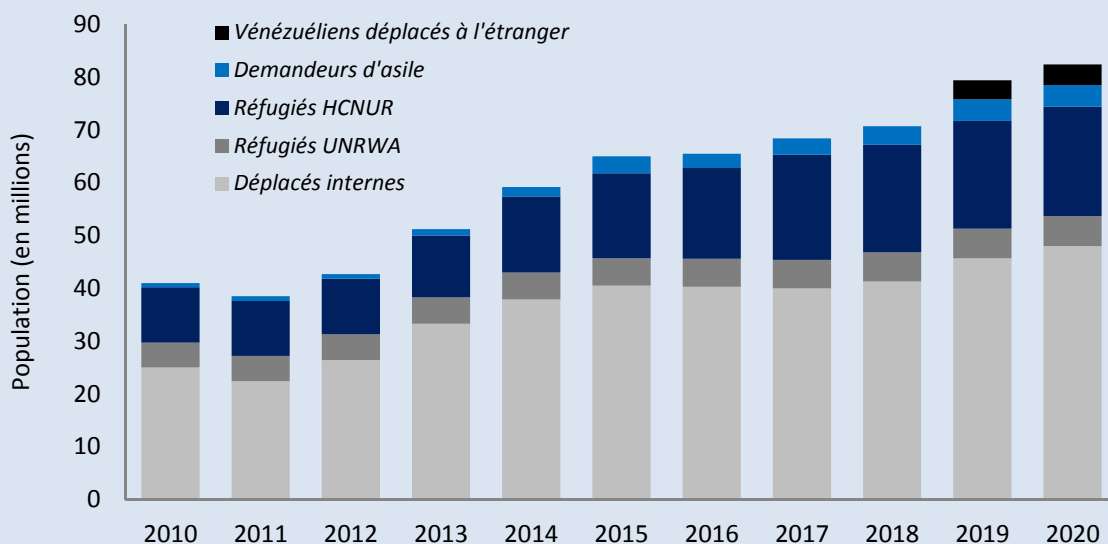
(4) Il est à noter que nous utiliserons le terme de « migrants humanitaires » pour désigner au sens large toutes les personnes en situation de migration forcée, qu'elles soient ou non juridiquement considérées comme relevant du droit d'asile. Nous utilisons le terme de réfugié ou demandeur d'asile lorsque notre propos concerne en particulier les personnes relevant du droit d'asile. Nous précisons en outre que ce *Focus* n'aborde pas la question des immigrés irréguliers qui, sans être orthogonale aux flux migratoires généraux, ne saurait être traitée ici d'un point de vue économique. Auriol (2016) étudie plus en détail le phénomène des migrants clandestins et des réseaux sous-jacents, et propose des solutions basées sur les sciences économiques afin d'en réduire l'ampleur et les conséquences humanitaires.

contributions au système socio-fiscal. Par ailleurs, ces bénéfices économiques sont d'autant plus importants que les conditions d'accueil, d'installation, d'intégration, notamment sur le marché du travail, de ces populations vulnérables sont bonnes et mènent rapidement vers des situations d'emploi stables.

### Encadré 1. Quelle est l'ampleur des migrations humanitaires ?

Comme l'illustre le graphique suivant, les bouleversements mondiaux ont provoqué en dix ans le doublement du nombre de migrants humanitaires passant de 40 millions en 2010 à plus de 80 millions en 2020. En ce qui concerne les réfugiés, ils étaient 10 millions en 2010 et sont passés à près de 26,4 millions en 2020 (moins de 0,01 % de la population mondiale), et comptaient plus de 4 millions de demandeurs d'asile. À ce titre, les dernières vagues, en termes d'importance, ont été celles des réfugiés Syriens provoquées par la guerre (6,6 millions de personnes).

#### Augmentation du nombre des déplacés et réfugiés dans le monde (2010-2020)



Note : UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) ; HCNUR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Source : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), Refugee Population Statistics Database.

Les migrants humanitaires sont le plus souvent originaires de pays en développement (Syrie, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar) et accueillis par des pays proches, et majoritairement en développement également : le HCR estime que les déplacés le sont à 73 % dans des pays voisins, et que les pays développés n'accueillent que 14 % de cette population. Concernant la France, le rapport 2020 de l'UNHCR fait état de près de 436 100 réfugiés accueillis, et 118 000 demandes d'asiles en cours de traitement (on note, du fait de la pandémie de Covid-19, une baisse sensible et conjoncturelle du nombre de demandes d'asile), représentant environ 0,65 % de la population totale. Avec près de 6,7 réfugiés pour 1 000 habitants, cela classe la France au 37<sup>e</sup> rang mondial des pays d'accueil, loin derrière la Suède et l'Allemagne qui occupent respectivement les 15<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> places (14,5 et 24,6 réfugiés pour 1 000 habitants).

## 2. Les réfugiés et demandeurs d'asile contribuent positivement à l'économie des pays d'accueil

Face aux bouleversements mondiaux passés et à venir, et au vu des engagements internationaux des pays développés, il semble important de saisir les enjeux économiques que représentent les populations déplacées pour raisons humanitaires. La littérature académique en économie permet de mieux comprendre quel est l'impact pour les pays d'accueil de l'installation de ces populations, en particulier sur trois aspects économiques centraux : le marché du travail, le commerce international et les finances publiques.

### 2.1. Des effets positifs sur le marché du travail

Plusieurs travaux empiriques établissent des résultats globalement positifs de l'accueil de populations réfugiées ou déplacées sur le marché du travail. Par exemple, l'article fondateur de Card (1990) exploite l'exode de Mariel (voir encadré 2) afin de mesurer l'effet d'un choc migratoire important et inattendu sur le marché du travail et sur la capacité d'absorption d'une économie. Ce type d'évènement constitue ce que les chercheurs en économie appellent une « expérience naturelle », par opposition aux expériences contrôlées. Dans une expérience contrôlée, le chercheur répartit de manière aléatoire les sujets de son étude dans un groupe de contrôle et dans un groupe qui subit un traitement. L'objectif est de mesurer l'impact du traitement en comparant les changements survenus dans le groupe traité par rapport au groupe de contrôle. Dans une expérience naturelle, l'assignation aléatoire au traitement est provoquée par des causes naturelles et/ou politiques exogènes, c'est-à-dire sans rapport avec les facteurs économiques étudiés ensuite.

#### Encadré 2. L'« exode de Mariel »

Dans une déclaration du 20 avril 1980, Fidel Castro annonça que les Cubains désireux de quitter Cuba pour les États-Unis seraient libres de le faire à partir du port de Mariel. Cette annonce a ainsi donné lieu à un épisode migratoire exceptionnel puisqu'on estime au nombre de 125 000 les Cubains qui se sont rendus à Miami entre mai et septembre 1980. La moitié d'entre eux y sont restés de manière permanente.

Dans l'étude de Card (1990), la ville de Miami est exposée à un « traitement » suite à l'exode des Cubains fuyant le régime de Castro. En 1980, alors que la ville comptait 1,6 million d'habitants, sa population active a augmenté de près de 7 %, créant un choc sur le marché du travail en particulier et l'économie du territoire en général. On observe qu'entre le mois d'avril et le mois de juillet 1980, à très court terme, le chômage a augmenté de 5 à 7,1 %. Pour autant, une partie de cette hausse peut être imputée directement à la hausse du chômage au niveau national sur la même période, indiquant un effet davantage conjoncturel, dû au cycle économique national, qu'à la situation particulière de la ville de Miami. Sur le plus long terme en revanche, l'étude conclue à une amélioration nette de la situation économique de la ville. Elle a même enregistré des performances économiques meilleures, et sans effet pervers sur les salaires, ni sur les populations plus fragiles et plus directement exposées à la concurrence sur le marché du travail des exilés cubains. L'auteur utilise comme point de comparaison les évolutions économiques d'autres villes similaires à Miami : alors que le taux de chômage diminue de 0,1 point dans ce « groupe de contrôle » non affecté par l'exode (de 4,4 à 4,3 %), il diminue de près de 1,2 point à Miami (de 5,1 à 3,9 %). Cet effet repose sur des mécanismes économiques dynamiques : l'augmentation de la population est potentiellement source de croissance car elle se traduit par une augmentation non seulement de la demande de biens et services (initiée par les nouveaux arrivants) mais aussi par une augmentation de l'offre (par la création d'emplois dans des secteurs dynamiques, de petites entreprises, de commerces, etc.).

Des études plus récentes montrent des résultats similaires. Ruist (2013) estime que l'arrivée des réfugiés entre 1997 et 2007 n'a eu aucun impact sur le taux de chômage en Suède. L'auteur note toutefois un effet potentiellement négatif et qui concerne les immigrés arrivés précédemment en Suède, qui se trouvent dès lors en concurrence avec les nouveaux arrivants. Del Carpio et Wagner (2015) étudient quant à eux l'impact des 2 millions de réfugiés syriens résidant en Turquie sur le marché du travail local. L'étude montre que cette nouvelle population s'est substituée à certains travailleurs dans le secteur informel, notamment les femmes en agriculture, mais qu'elle a également poussé à la hausse les salaires dans le secteur formel par sa demande de biens et de services. De plus, plus d'une entreprise sur quatre créées en Turquie en 2014 l'a été par des Syriens et/ou avec du capital syrien.

## 2.2. Une contribution active au commerce international dans le long terme

Auriol et Rapoport (2021) montrent que des niveaux élevés de migrations permettent de construire et entretenir des liens commerciaux étroits avec les pays d'origine, créant ainsi des dynamiques de commerce international bénéfiques à l'économie. Pour le cas plus spécifique des migrations humanitaires, Parsons et Vézina (2016) exploitent, à l'instar de Card (1990), l'« expérience naturelle » qu'a constitué le phénomène des « *boat people* ». Ils utilisent l'afflux important de Vietnamiens réfugiés aux États-Unis suite à la chute de Saïgon et à la fin de la guerre du Vietnam en 1975 pour estimer leur apport en termes de liens commerciaux avec leur pays d'origine. En effet, en quelques années, près d'un demi-million de Vietnamiens ont été accueillis aux États-Unis et répartis à travers le territoire américain, d'abord *via* un accueil provisoire dans des bases militaires désaffectées situées principalement au centre du pays, puis par des programmes de parrainage de la part de familles ou de communautés d'accueil. Cette politique a ainsi reflété la volonté des autorités américaines d'éviter la formation d'enclaves ethniques et, du point de vue de l'étude, s'est déroulée sans considérations économiques relatives au potentiel de commerce futur (i.e. de façon exogène). Parsons et Vézina (2016) exploitent donc cet événement afin d'étudier les effets de l'immigration sur le commerce entre les États américains et le Vietnam plus de 20 ans après l'arrivée des « *boat people* ». Jusqu'en 1994, le commerce avec le Vietnam faisait l'objet d'un embargo américain jusqu'en 1994. Il se trouve qu'après la levée de l'embargo, les États américains ayant reçu le plus de réfugiés Vietnamiens (relativement à leur population) dans la seconde moitié des années 1970 ont vu leurs exportations vers le Vietnam croître à un rythme plus élevé que les autres. Parsons et Vézina (2016) estiment l'élasticité du commerce aux migrations à environ 20 %, soit près du double de la valeur du coefficient généralement obtenu dans les études de comparaisons inter-pays (Felbermayr et Toubal, 2012).

## 2.3. Un impact négligeable sur les finances publiques à court terme et positif à long terme

La question de l'impact de l'accueil de migrants humanitaires sur les finances publiques est au centre des débats politiques sur l'immigration, et en particulier l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe. Certaines voix s'élèvent pour décrire l'immigration en général et l'accueil de réfugiés en particulier comme un fardeau pour les contribuables qui viendrait alourdir les déficits publics. Or il existe un consensus clair parmi les économistes sur le fait que l'immigration en général, et celle migrants relevant du droit d'asile en particulier, a un très faible impact de sur les finances publiques des pays développés dans le moyen terme, quelle que soit la méthode utilisée pour les calculs (Ragot, 2021). En effet, les études centrées sur les pays de l'OCDE montrent que l'immigration ne creuse pas les déficits publics. Ce résultat général est à nuancer quelque peu en fonction du type d'immigration et de la temporalité. Si l'impact sur les finances publiques de l'immigration économique est proche de zéro (Auriol et Rapoport, 2021), le cas des réfugiés est différent dans la mesure où les pays hôtes doivent, dans un premier temps, apporter aide et soutien matériel à l'installation, ce qui représente un coût<sup>(5)</sup>. Toutefois, ces dépenses publiques ne sont pas des pertes sèches d'un point de vue économique et peuvent, au contraire, apparaître comme une forme « d'investissement ».

---

(5) Le FMI évalue le coût fiscal total pour l'accueil des réfugiés en UE à 0,08 % du produit national brut (PNB) de la zone en 2014, et à 0,19 % en 2016. Cette moyenne cache des disparités entre pays en fonction du volume de réfugiés accueillis. En effet, si l'Allemagne y a consacré 0,5 % de son PNB sur les années 2016 et 2017, l'Autriche et la Suède y ont consacré respectivement 0,3 et 0,9 % (IMF, Staff Note, 19 janvier 2016).

En effet, l'aide apportée aux réfugiés, qu'elle soit monétaire ou directement sous forme de mise à disposition de biens et services, se traduit par une augmentation immédiate de la consommation nationale sous forme de logement, de nourriture et/ou de services. En clair, cette aide s'apparente à un plan de relance de l'économie par la consommation<sup>(6)</sup>.

L'étude d'Albis, Boubtane et Coulibaly (2018) met en lumière l'impact positif de l'arrivée des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe. En étudiant l'impact macroéconomique des demandeurs d'asile en Europe à l'aide de plus de 30 ans de données récoltées pour 15 pays d'Europe de l'Ouest et couvrant la période 1985-2015, leurs travaux montrent que l'augmentation massive des demandes d'asile n'a pas eu d'impact significatif sur les finances publiques à court terme, alors même que ceux-ci n'ont généralement pas l'autorisation de travailler durant l'instruction de leur dossier (plus de 9 mois en France), pénalisant de fait leur potentielle participation à l'économie. Cet impact négligeable à court terme peut devenir positif à long terme, à mesure qu'une partie des demandeurs d'asile voient leur statut changer pour devenir des immigrés légaux permanents. Ces travaux suggèrent donc que si, *a priori*, l'accueil de populations réfugiées et des demandeurs d'asile peut représenter un coût (installation, soins, formation), elle est *in fine* bénéfique aux pays d'Europe de l'Ouest. L'étude conclue que cet accueil a mené à une augmentation du PIB par habitant, une baisse du taux de chômage ainsi qu'une amélioration des finances publiques pour les pays européens. Ce résultat illustre la participation de ces populations au dynamisme de l'économie des pays d'accueil, au marché du travail national et, de ce fait, aux finances publiques *via* une augmentation générale des contributions fiscales (impôts, cotisations...), qui dépasse rapidement le coût public initial d'accueil<sup>(7)</sup>. Ces études empiriques soulignent ainsi l'importance des politiques d'insertion et d'accompagnement des migrants humanitaires, réfugiés et demandeurs d'asile, pour concrétiser de façon efficace ces apports dans une dynamique vertueuse à la fois pour les individus et pour la société d'accueil.

### 3. Des bénéfices économiques conditionnés à la qualité de l'accueil

Les politiques d'accueil des migrants humanitaires et, en particulier, des demandeurs d'asile varient de façon importante selon les pays, y compris au sein de l'Union européenne. Selon les règles en vigueur dans le pays, la durée et la complexité des démarches, ainsi que l'incertitude quant à l'aboutissement de la demande et l'ampleur du soutien humanitaire temporaire et de l'accompagnement varient fortement. Ceci mène à des situations très différentes en termes d'intégration économique. Or, un accès rapide au marché du travail pour ces populations s'avère essentiel, pour sécuriser les parcours de vie de ces individus d'abord, et, d'un point de vue collectif, pour que leur contribution à l'économie du pays d'accueil soit la plus effective possible.

---

(6) Grâce à ce stimulus, le FMI estime que le PNB européen devrait être supérieur de 0,05 % en 2015, 0,09 % en 2016 et 0,13 % en 2017 à ce qu'il aurait été en l'absence des réfugiés. À l'horizon 2020, il pourrait être supérieur de 0,25 % à sa valeur de référence du fait de la force de travail et de l'activité économique supplémentaire que les réfugiés représentent. Les pays qui en reçoivent le plus, à savoir l'Allemagne, l'Autriche et la Suède, devraient être également ceux qui en bénéficient le plus. Ils devraient voir leur PNB augmenter de 0,5 à 1,1 % par rapport à leur PNB de référence (IMF, Staff Note, 19 janvier 2016). Concernant l'Union européenne, une étude prospective réalisée à la demande de la Commission européenne confirmait ces estimations, soulignant cependant que les scénarios dépendaient du niveau de qualification des personnes accueillies et de la capacité des différents pays à faire face à la dépense initiale de leur accueil (Commission européenne, 2016).

(7) Il est à noter que ces conclusions concernent essentiellement les pays développés et relativement riches, dont les systèmes économiques, sociaux et fiscaux sont stables. On peut supposer que d'autres pays accueillant une part importante des réfugiés au sein de systèmes déjà fragiles, à l'instar de la Jordanie ou du Liban, peuvent au contraire connaître une dégradation des conditions économiques nationales.



### 3.1. Les barrières à l'entrée du marché du travail ont des effets négatifs persistants

Dustmann, Fasani, Frattini, Minale et Schönberg (2018) décrivent l'hétérogénéité des politiques d'asile, à partir des données de l'UNCHR, et montrent que la durée et l'incertitude portant sur la procédure de demande d'asile ont des effets délétères et persistants sur l'intégration économique des arrivants. Ils sont alors moins incités à investir dans l'acquisition de nouvelles compétences, pourtant nécessaires à une entrée sur le marché du travail (compétences linguistiques, techniques, etc.) lorsque les procédures sont longues et incertaines. Fasani, Frattini et Minale (2018) montrent des résultats similaires à partir d'une vaste enquête menée par Eurostat en 2014 : les réfugiés participent moins au marché du travail que les autres migrants, à caractéristiques égales, et il leur faut en moyenne davantage de temps (entre 10 et 15 ans) pour que leur probabilité d'emploi soit proche de celle des natifs. Le manque de compétences linguistiques comme barrière à l'emploi est largement partagé par la population réfugiée interrogée dans cette enquête, qui, par comparaison aux autres catégories de migrants, est d'autant moins à même d'avoir choisi le pays d'émigration en fonction de sa langue du fait de l'aspect forcé de la migration. Cette étude montre également que les conditions locales d'accueil des réfugiés comptent tout particulièrement : les politiques européennes de dispersion apparaissent comme des freins à l'intégration des réfugiés. En comparant la probabilité d'emploi des réfugiés qui ont été « dispersés » à ceux qui sont arrivés soit juste avant la mise en place de cette politique, soit, à caractéristiques similaires, dans une localité n'ayant pas mis en place cette politique, les auteurs montrent que les effets négatifs de la dispersion (e.g. absence de réseaux d'entraide et mobilité géographique limitée) surpassent les potentiels effets positifs (limite d'afflux de demandeurs d'emploi dans un même espace), du moins dans le court terme.

Les interdictions de travailler pendant plusieurs mois après leur arrivée marquent également un obstacle particulièrement important et persistant à l'intégration future sur le marché du travail. En effet, cette interdiction est très répandue dans la plupart des pays d'accueil développés, avec des durées et des intensités variables. Lors de la crise des réfugiés de 2015 en Europe, seuls la Grèce, la Norvège et le Portugal autorisaient les demandeurs d'asile à travailler immédiatement. Alors qu'ils connaissent des difficultés d'intégration sur le marché du travail inhérentes à leur condition de demandeur d'asile, cette interdiction de travailler durant l'instruction du dossier pénalise encore davantage cette population dans son parcours économique, avec des conséquences y compris à long terme. Fasani, Frattini et Minale (2020), dans une étude récente, utilisent près de trente années de variation de restrictions d'accès au marché du travail pour les migrants forcés dans les différents pays européens. Ils montrent que lorsqu'une personne est soumise à une interdiction de travail, sa probabilité de travailler à moyen terme est réduite de plus de 15 %, principalement en raison d'une plus faible participation au marché du travail (et non par une probabilité plus élevée d'être au chômage). L'étude suggère également que l'interdiction de travailler en tant que telle est à l'origine de ces effets, plus que sa durée dont les variations n'ont des effets que faibles. Enfin, les auteurs calculent les pertes engendrées par ces politiques de restrictions pour les pays d'accueil et les estiment à environ 4 100 euros par demandeur d'asile et par an, sur une durée de 8 ans. Cela correspond à 37,6 milliards d'euros pour le million de nouveaux réfugiés accueillis ces dernières années en Europe. Il est à noter qu'en Allemagne, depuis 2014, la durée d'interdiction de travail a été réduite de 9 à 3 mois assurant ensuite une entrée sur le marché du travail sans restriction pour ces populations. En France, cette interdiction de travailler est encore au minimum de 6 mois, et l'autorisation de travail est difficile à obtenir, incertaine, et demeure restreinte passé ce délai<sup>(8)</sup>.

Les programmes de formation et d'accompagnement jouent également un rôle central, en particulier les programmes d'acquisition de la langue du pays d'arrivée. La langue est en effet un obstacle très important à l'intégration aussi bien sociale qu'économique de toutes les personnes migrantes quel que soit le motif de la migration, mais, parce que le pays d'accueil n'est pas toujours choisi, le défi est d'autant plus important. Dans le cas Français, Lechmann *et al.* (2019) montrent l'efficacité des formations linguistiques pour la participation des immigrés au marché du travail, y compris des réfugiés. L'étude souligne l'effet premier des heures de cours pour mieux maîtriser la langue, mais pointe également le fait que les échanges

---

(8) Pour une comparaison détaillée des politiques de plus de 15 pays l'étude du CERDP sur l'intégration des demandeurs d'asile, intégré au rapport rédigé par Jean-Noël Barrot et Stella Dupont (2020).

avec les pairs et avec les enseignants autour des stratégies de recherche d'emploi expliquent également cette plus grande intégration économique. Concernant plus spécifiquement la population réfugiée, Jean-Noël Barrot (2020) étudie l'effet de l'augmentation du nombre d'heures de formation en langue française pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale. Dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine réformé en 2019, le nombre d'heures de formation linguistique a doublé voire triplé pour les publics dont les compétences en langue française étaient les plus faibles. Cette réforme s'est traduite par l'acquisition d'un meilleur niveau pour ce public, ce qui laisse présager, au vu des résultats précédents, d'une meilleure intégration sociale et économique par la suite.

### 3.2. Des conditions initiales économiques et politiques déterminantes

Les conditions initiales d'arrivée dans le pays d'accueil peuvent avoir des effets de long terme. Åslund et Rooth (2007) montrent qu'en Suède, les réfugiés qui sont arrivés lors de booms économiques connaissent une meilleure intégration économique (i.e. des revenus plus élevés) que ceux, à caractéristiques similaires, qui ont été accueillis lors de récessions. Au-delà de ce constat, le contexte économique local compte. En effet, les auteurs relèvent un effet négatif du taux de chômage local sur la probabilité d'être en emploi pour les réfugiés, et persistant sur au moins dix ans. Des travaux sur les vagues récentes de migrations humanitaires en Allemagne mettent l'accent sur l'aspect multidimensionnel de l'intégration des réfugiés, et insistent sur l'influence des contextes locaux au moment de l'installation des réfugiés. Askoy, Poutvaara et Schikora (2020) s'appuient sur la politique de réallocation géographique des réfugiés et demandeurs d'asile en Allemagne afin d'observer l'effet causal des conditions locales en termes d'emploi et de sentiment politique (pro ou anti-immigration) sur l'intégration économique et sociale des réfugiés au sens large (emploi, mais aussi compétences linguistiques, mobilité, relations sociales, etc.). En Allemagne, les réfugiés arrivés récemment sont installés aléatoirement parmi 16 aires géographiques différentes dont les taux d'emploi et les indices relatifs au sentiment pro ou anti-immigration diffèrent. Askoy, Poutvaara et Schikora (2020) exploitent cette répartition aléatoire afin de mesurer l'impact des conditions locales sur leur intégration. Leurs résultats indiquent une moindre intégration économique et sociale des réfugiés qui sont assignés à une région dont le taux de chômage est élevé. En parallèle, l'étude suggère un impact non négligeable des conditions politiques d'accueil : les effets positifs d'un sentiment pro-immigration améliorent significativement l'intégration économique et sociale des réfugiés, des sentiments anti-immigration plus répandus la détériorent.

## Conclusion

Les migrations pour raisons humanitaires sont de nature spécifique : certaines caractéristiques font écho aux migrations économiques, d'autres demandent une analyse précise et un ajustement important du champ d'étude. Les travaux économiques concernant l'impact économique des réfugiés sur les pays d'accueil convergent vers l'idée que les réfugiés, loin des idées reçues, n'ont pas un impact fort sur les finances publiques, et, s'ils en ont, il peut être positif. Lorsque les conditions sont réunies, leur participation active au marché du travail et à l'économie est en effet source de revenu et de croissance pour les pays d'accueil. À l'inverse, des conditions d'accueil détériorées pèsent fortement et durablement sur les trajectoires économiques et sociales des réfugiés, provoquant ainsi une perte pour l'économie d'accueil tout entière. Si certaines de ces conditions sont inhérentes aux mouvements migratoires forcés (e.g. ruptures dans le parcours éducatif et professionnel, état de santé potentiellement dégradé...) et relèvent davantage du domaine humanitaire, les pays d'accueil doivent pouvoir être en mesure d'agir activement sur une partie non négligeable de cet accueil, et peuvent influencer positivement sur l'intégration économique et sociale de ces populations. La littérature économique sur le sujet tend ainsi à montrer que du point de vue économique, la mise en place de conditions favorables à l'intégration multidimensionnelle des réfugiés est centrale pour que les gains mutuels entre les réfugiés, les nationaux et l'économie apparaissent rapidement et pour longtemps.



## Références bibliographiques

Aksoy C.G., P. Poutvaara et F. Schikora (2020) : « First Time Around: Local Conditions and Multi-Dimensional Integration of Refugees », *IZA DP*, n° 13914.

d'Albis H., E. Boubtane et D. Coulibaly (2018) : « Macroeconomic Evidence Suggests that Asylum Seekers Are not a “Burden” for Western European Countries », *Science Advances*, vol. 4, n° 6.

Åslund O. et D.O. Rooth (2007) : « Do When and Where Matter? Initial Labour Market Conditions and Immigrant Earnings », *The Economic Journal*, vol. 117, n° 518, pp. 422-448.

Auriol E. (2016) : *Pour en finir avec les mafias. Sexe, drogue, clandestins : si on légalisait ?*, Armand Colin.

Auriol E. et H. Rapoport (2021) : « L’immigration qualifiée : un visa pour la croissance », *Note du CAE*, n° 67, novembre.

Barrot J-N. (2020) : « L’effet de la réforme du CIR sur l’acquisition de la langue française par les réfugiés », Annexe 1 in Barrot et Dupont, *Rapport d’Information de l’Assemblée nationale*, n° 3357, septembre.

Barrot J-N. et S. Dupont (2020) : *Rapport d’information relatif à l’intégration professionnelle des demandeurs d’asile et des réfugiés*, Assemblée nationale, n° 3357, septembre.

Bevelander P. (2020) : « Integrating Refugees into Labor Markets », *IZA World of Labor*, mai.

Braun S.T. et N. Dwenger (2020) : « Settlement Location Shapes the Integration of Forced Migrants: Evidence from Post-War Germany », *Explorations in Economic History*, vol. 77.

Card D. (1990) : « The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market », *ILR Review*, vol. 43, n° 2, pp. 245-257.

Commission Européenne (2016) : « An Economic Take on the Refugee Crisis. A Macroeconomic Assessment for the EU », *EU Institutional Paper*, n° 033, juillet.

Del Carpio X.V. et M.C. Wagner (2015) : « The Impact of Syrian Refugees on the Turkish Labor Market », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7402.

DeVoretz D.J., S. Pivnenk et M. Beiser (2004) : « The Economic Experiences of Refugees in Canada », *IZA DP*, n° 1088, mars.

Dustmann C., F. Fasani, T. Frattini, L. Minale et U. Schönberg (2017) : « On the Economics and Politics of Refugee Migration », *Economic Policy*, vol. 32, n° 91, pp. 497-550.

Eurostat (2020) : *Les immigrants dans la société européenne, chiffres globaux*.

Fasani F, T. Frattini et L. Minale (2018) : « (The Struggle for) Refugee Integration into the Labour Market: Evidence from Europe », *Development Working Papers*, n° 435, Centro Studi Luca d’Agliano, University of Milan.

Fasani F, T. Frattini et L. Minale (2020) : « Lift the Ban? Initial Employment Restrictions and Refugee Labour Market Outcomes », *CEPR Discussion Paper*, n° 14765.

Felbermayr G.J. et F. Toubal (2012) : « Revisiting the Trade-Migration Nexus: Evidence from New OECD Data », *World Development*, vol. 40, n° 5, pp. 928-937.

Hernes V., J. Arendt, P. Andersson Joona et K. Tronstad (2020) : « Rapid or Long-Term Employment? A Scandinavian Comparative Study of Refugee Integration Policies and Employment Outcomes », *Journal of European Public Policy*, n° 1-21.

Lochmann A., H. Rapoport et B. Speciale (2019) : « The Effect of Language Training on Immigrants' Economic Integration: Empirical Evidence from France », *European Economic Review*, n° 113, pp. 265-296.

Parsons C. et P.L. Vézina (2018) : « Migrant Networks and Trade: The Vietnamese Boat People as a Natural Experiment », *The Economic Journal*, vol. 128, n° 612, F210-F234.

Ragot L. (2021) : « Immigration et finances publiques », *Focus du CAE*, n° 072-2021, novembre.

Ruist J. (2013) : « The Labor Market Impact of Refugee Immigration in Sweden 1999–2007 », *Stockholm University, Linnaeus Center for Integration Studies-SULCIS*, n° 2013:1).

Valenta M. et N. Bunar (2010) : « State Assisted Integration: Refugee Integration Policies in Scandinavian Welfare States: The Swedish and Norwegian Experience », *Journal of Refugee Studies*, vol. 23, n° 4, pp. 463-483.h